



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE 18 AVRIL 2017 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 4 RUE BRIDGE, LOCAL A-11B.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présents :

Jonathan Allen
Florence Bérard
Roger Dumont
Jacques Guilbault
Michelle Greig
Stephen Ovans

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Chrystian Soucy, le directeur général, Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

17-04-127 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Période de questions
- 1.3 Service internet
- 1.4 Dépôt lettre en ressources humaines
- 1.5 Procès-verbal de correction Règlement de zonage 25.21-2016

2 GESTION FINANCIÈRE

3 GESTION DU PERSONNEL

4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

5 GESTION DES IMMEUBLES

- 5.1 Entretien paysager immeubles municipaux

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Éclairage Vallée des Outardes

8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Avenant 13 Mise aux normes eau potable – sécurité

9 URBANISME ET ZONAGE

10 LOISIRS ET CULTURE

11 VARIA ET CORRESPONDANCE

17-04-128 Appui au projet de déploiement du service internet de la firme Targo Communication Inc.

CONSIDÉRANT QUE le projet de déploiement du service Internet sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent de la firme Targo Communications Inc. rencontre les exigences des programmes d'aide financière des gouvernements puisqu'il « branche » bon nombre d'établissements publics (édifices municipaux, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent et la municipalité d'Ormstown sont ouvertes à plusieurs formes de participation financière;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement que le Conseil municipal d'Ormstown appuie le projet de déploiement du service Internet haute vitesse, sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, déposé par la firme Targo Communications Inc.

17-04-129 Dépôt lettre fin de contrat à la chargée de projets

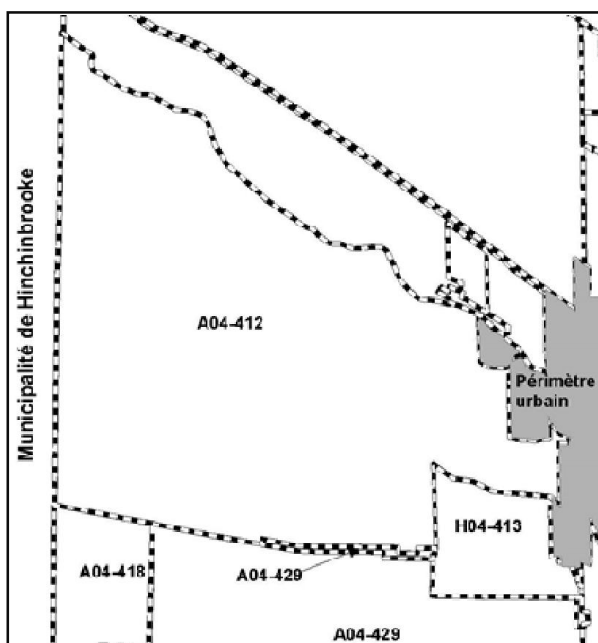
Le directeur général dépose une lettre datée du 12 avril 2017, remise à la chargée de projets, lui indiquant que son mandat cessera le 19 mai 2017, car l'ensemble des contrats sous sa charge sont terminés.

17-04-130 Procès-verbal de correction pour règlement 25.21-2016

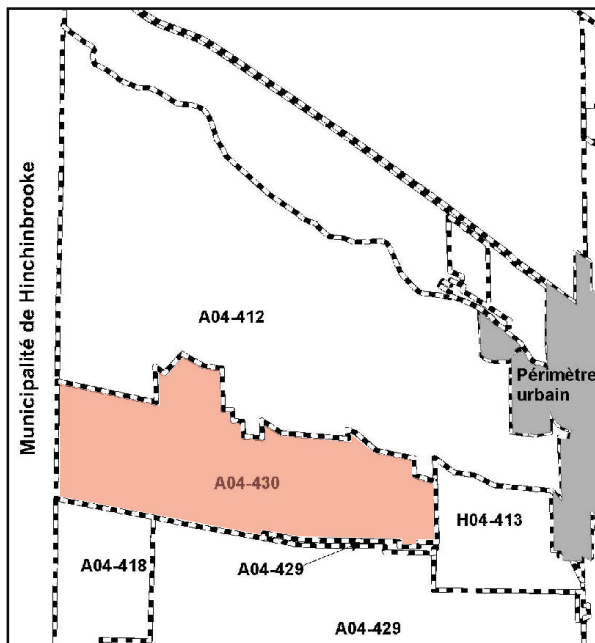
ATTENDU QUE le règlement 25.21-2016, modifiant le règlement de zonage 25-2006, est entré en vigueur le 27 mars 2017.

ATTENDU QUE le règlement 25.21-2016 comprenait la modification de la cédule A, au plan de zonage 1 de 2, par la réduction de la zone A04-412, au profit de la nouvelle zone A04-430, tel que démontré aux graphiques suivants :

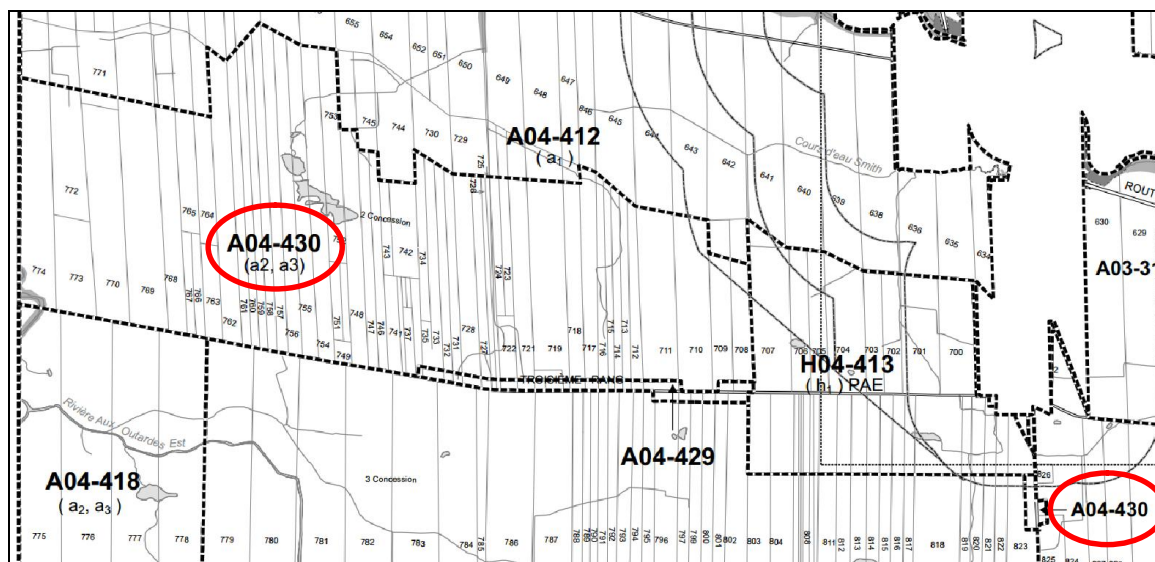
AVANT



APRÈS



ATTENDU QUE cette nouvelle numérotation de la zone A04-430 bornée par les zones A04-412, A04-418, A04-429 et H04-413, comporte une erreur vu l'existence d'une zone déjà numérotée A04-430, voir la carte suivante :



ATTENDU QU' en vertu du code municipal, à l'article 202.1, le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Le secrétaire-trésorier/directeur général dépose le procès-verbal de correction suivant :

« La zone A04-430 bornée par les zones A04-412, A04-418, A04-429 et H04-413 créée par le règlement 25.21-2016 sera remplacée par A04-431. »
(Copie du présent procès-verbal sera jointe à l'original du règlement 25.21-2016).

17-04-131 Entretien paysager immeubles municipaux

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix pour l'entretien paysager des aménagements municipaux pour trois ans a eu lieu;

CONSIDÉRANT QU' Entretien Paysager Carole Vinet est le plus bas soumissionnaire, soit 5 300\$ pour l'année 2017, 5 459 pour 2018, et 5 622,77\$ pour 2019 (plus taxes):

Fournisseurs:	Entretien Paysager Carole Vinet	Centre jardin Brisson inc	Aménagement Chartrand
Place d'affaire :	St-Louis-de-Gonzague	Valleyfield	Valleyfield
Coût: (avant taxes)	16 381,77\$	46 697,80\$	Non reçu

Sur proposition de Roger Dumont

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 5 300,00\$ (avant taxes) payable pour l'année 2017, 5 459,00\$ (avant taxes) pour 2018, et 5 622,77\$ (avant taxes) pour 2019, en faveur d'Entretien Paysager Carole Vinet de St-Louis-de-Gonzague, Qc, pour l'entretien paysager des immeubles municipaux.

17-04-132 Ingénierie pour éclairage dans Vallée des Outardes

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-09-354 autorisant une demande de prix à la firme d'ingénieur Shellex-Comeau pour le mandat d'ingénierie des travaux d'infrastructure et de fondation de la chaussée pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le plan et devis, autorisés subséquentement par la résolution 17-03-076 au montant de 11 590 \$ (avant taxes) payable à la firme Shellex-Comeau pour le mandat d'ingénierie afin de préparer le devis pour les travaux d'éclairage, de bordures de rues et pour le pavage initial dans le développement résidentiel de la Vallée des Outardes, n'incluent pas l'ingénierie pour l'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE Shellex-Comeau dépose une offre de service pour des plans et devis pour l'éclairage des phases 1 et 2 du projet de la Vallée des Outardes au montant de 9 900,00 \$ (avant taxes);

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 9 900,00 \$ (avant taxes) à la firme Shellex-Comeau pour le mandat d'ingénierie afin de préparer les plans et devis pour les travaux d'éclairage des phases 1 et 2 dans le développement résidentiel de la Vallée des Outardes.

17-04-133 Avenant no. 13 pour Projet Mise aux normes eau potable

CONSIDÉRANT QUE le volet de préparation d'ingénierie du projet de mise aux normes est sur le point d'être complété et qu'un projet de plan et devis a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan et devis doit être modifié afin d'améliorer des aspects de sécurité, notamment remplacer des échelles existantes menant aux réservoirs existants, remplacer des trappes couvrant lesdits réservoirs, et aménager une nouvelle construction pour remplacer l'abri protégeant le puits St-Paul;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant no. 13 (F113858000) de Les consultants S.M. inc. répond aux besoins de la municipalité;

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser une somme de \$7 000,00 (avant taxes) en faveur de Les Consultants S.M. inc. pour compléter les travaux d'ingénierie indiqués à l'avenant numéro 13 (F113858000).

17-04-134 Levée de la séance

Sur proposition de Michelle Greig
Appuyé par Jonathan Allen
Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h05.

Chrystian Soucy
Maire

Philip Toone,
Directeur Général

CERTIFICAT - Je, soussigné, Philip Toone, Directeur Général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone,
Directeur Général